



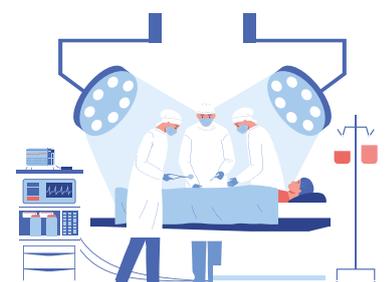
Je peux refuser des soins.

La loi dit que j'ai le droit de refuser des soins.

Je peux refuser des soins même si je risque de mourir.

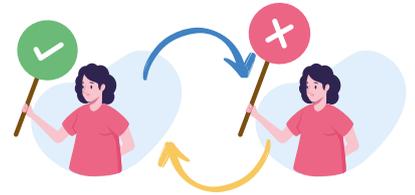
Par exemple, je peux refuser :

- De faire ce qui est bon pour ma santé.
 - Je peux refuser d'arrêter de fumer.
- De faire des examens pour savoir si j'ai une maladie.
 - Je peux refuser de faire une prise de sang.
- De faire des examens pour savoir quelle maladie j'ai.
 - Je peux refuser de faire une radio.
- De me faire opérer.



L'accès aux soins

Je peux demander à arrêter les soins n'importe quand même lorsque j'ai donné mon consentement.



Donner mon consentement c'est dire que je suis d'accord aux professionnels de santé.



Je refuse des soins je peux en mourir



Le docteur doit :
Me dire ce qui va m'arriver si je refuse les soins.

Tout faire pour que je change d'avis.
Je veux quand même refuser les soins.
Le docteur ne me soigne pas.

C'est écrit dans mon dossier médical.



J'ai un grave accident, je n'ai pas le temps de dire que je ne veux pas être soigné, le médecin doit tout faire pour me sauver la vie.



Ce document a été réalisé par l'Unapei Hauts-de-France en partenariat avec

